

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DAC 462 Subvention à l'association Au Choeur de la Ville, La Clef des Chants (13e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Au Chœur de la Ville, La Clef des Chants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 15 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée sur proposition de la mairie du 13e arrondissement à l'association Au Chœur de la Ville, La Clef des Chants dont le siège social est 1, rue Zadkine (13^e), au titre de ses activités en 2011. X 06999/2011_01982, 7882.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 - Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.